

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département de la Lozère COMMUNAUTE DE COMMUNES RANDON-MARGERIDE

Séance du vendredi 08 avril 2022

Date de la convocation : 01/04/2022

L'an deux mille vingt-deux et le huit avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est

Membres en exercice : 35 réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 24Présents :Joseph BEAUFILS, Didier BRUNEL, Céline DELMAS, Bruno DURAND, GuyVotants : 32GALTIER, Gisèle GERBAL, Arnaud GIBELIN, Francis GIBERT, Jean-LucPour : 31GOAREGUER, Claire HELARY, José MARTINEZ, Didier MATHIEU, Jean-PaulAbstention :1MEYNIER, Christian PASCON, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, ClaudeContre :0ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER, Patrice

SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, André THEROND, Didier VIGOUROUX Représentés: Jean-Louis ALLE, Louis GIBERT, Jacqueline LIZZANA, Patrice MONTEIL, Gilles PASCAL, Murielle TEISSEDRE, Julien TUFFERY, Cécile

VIGNOBOUL

Excusés: Maxime ATGER, Franck BACHELARD

Absents: Michèle PIEJOUJAC

Secrétaire de séance : Francis GIBERT

DE 2022 013 - Objet: FIXATION DES TAUX 2022 DE LA TEOM

Le Président rappelle à l'assemblée que l'état fiscal n°1259 TEOM portant notification des bases d'imposition prévisionnelle de la taxe d'enlèvements des ordures ménagères a été transmis à la Communauté de Communes.

Les bases prévisionnelles notifiées pour 2022 sont les suivantes :

	Bases prévisionnelles	Taux	Produits attendus
Territoire correspondant à			
l'ex territoire de la	1 479 081	8.45 %	124 982.34 €
Communauté de Communes			
du canton de Châteauneuf de			
Randon			
Territoire correspondant à			
l'ex territoire de la	3 069 150	7.90 %	242 462.85€
Communauté de Communes			
Terre de Randon			

Il est proposé de maintenir les taux appliqués depuis 2016 par les anciennes communautés de communes.

Après délibéré, le conseil communautaire décide de fixer le Taux d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) tels que préciser ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme Le Président.

Francis SAINT-LEGER

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 19/04/2022
048-200069102-20220408-DE_2022_013-DE